

CA INDICIA EURO (OCTOBRE 2022)

Un titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, avec une protection du capital à l'échéance*



Eligibilité : Assurance Vie

Durée de l'investissement conseillé : 10 ans
(sauf en cas de remboursement automatique anticipé à 5 ans)

Le produit est émis par Amundi Finance Emissions (véhicule d'émission dédié de droit français) et offre une garantie par Crédit Agricole SA du paiement des sommes dues par l'Emetteur, au titre de la formule. Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A.

Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de souscription (du 4 octobre 2022 au 9 décembre 2022 sauf clôture anticipée ou annulation sans préavis au gré de l'Emetteur) et conservant leurs titres jusqu'à l'échéance. Le Capital (désigne la Valeur Nominale du titre), les gains/pertes ou les rendements ainsi que les frais sont annoncés hors frais liés au contrat d'assurance vie (frais de gestion, frais d'entrée/d'arbitrage), et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

Communication à caractère promotionnel : veuillez-vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**

- CA Indicia Euro (Octobre 2022) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Emetteur"), dont le remboursement de la formule est garanti par Crédit Agricole S.A. Sa performance finale sera fonction de la formule décrite ci-dessous.
- En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, Crédit Agricole S.A. s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance. **CA Indicia Euro (Octobre 2022) est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution (cf. rubrique "Risque de crédit" page 8) de Crédit Agricole S.A.**
- Le terme **"Capital"** utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire des Titres. Le remboursement de la formule mentionné dans ce document est valable à la date de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance du 20 décembre 2032, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 4 octobre 2022 et le 9 décembre 2022 et est calculé sur la base de la valeur nominale du Titre, **hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.**
- Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir de la date de lancement de la formule le 20 décembre 2022 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales.
- L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Indicia Euro (Octobre 2022) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- "Euro Stoxx 50®" ou "Indice" : désigne l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. L'Euro Stoxx 50® est un indice boursier composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché. Sa performance ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

CA Indicia Euro (Octobre 2022) vous permet de diversifier une partie de votre patrimoine sur les marchés actions de la zone euro tout en protégeant votre capital à l'échéance.

La durée et la performance potentielle de CA Indicia Euro (Octobre 2022) dépendent de l'évolution de l'indice **Euro Stoxx 50®**. La durée du Titre peut être de 5 ans (en cas de remboursement automatique anticipé) ou de 10 ans.

La protection du Capital à l'échéance

Quelle que soit l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®, le **Capital** est protégé au terme des 10 ans, même en cas de forte baisse de l'Indice ; ou à 5 ans en cas de remboursement automatique anticipé (hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.).

Comment fonctionne CA Indicia Euro (Octobre 2022) ?

CA Indicia Euro (Octobre 2022) est un placement sur 5 ou 10 ans en fonction de l'évolution de l'indice **Euro Stoxx 50®** qui offre :

À **5 ans** (le 20 décembre 2027) : on calcule la Performance de l' Euro Stoxx 50®
(Performance date à date entre sa Valeur Initiale et sa Valeur 5 Ans)

Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial

La formule s'arrête automatiquement
(remboursement automatique anticipé).

CA Indicia Euro (Octobre 2022) offre le Capital⁽¹⁾ majoré d'un gain fixe de 25 %⁽¹⁾ (soit un taux de rendement annuel brut de 4,56 %⁽²⁾). Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.

Si l'Indice n'a pas progressé par rapport à son niveau initial

La formule continue jusqu'à l'échéance des 10 ans.

À **10 ans** (20 décembre 2032) : on calcule la Performance Moyenne de l'Indice sur les 10 dernières années du placement
(Moyenne des 20 performances mesurées chaque semestre par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice)

Si cette Performance Moyenne de l'Indice sur les 10 dernières années est positive

CA Indicia Euro (Octobre 2022) offre le Capital majoré de la Performance Moyenne de l'Indice.

Dans ce cas l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la croissance de l'indice Euro Stoxx 50®.

Si cette Performance Moyenne de l'Indice sur les 10 dernières années est négative ou nulle

CA Indicia Euro (Octobre 2022) offre la protection du Capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel brut de 0 %⁽²⁾.

BON À SAVOIR

La Valeur Initiale de l'Indice est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 22 décembre 2022, 23 décembre 2022 et 27 décembre 2022. La Valeur 5 Ans de l'Indice est égale au cours de clôture de l'Indice du 2 décembre 2027. La Valeur 10 ans de l'Indice est égale à la moyenne des 20 performances mesurées entre chaque relevé semestriel et la Valeur Initiale de l'Indice, le 20 juin 2023, 20 décembre 2023, 20 juin 2024, 20 décembre 2024, 20 juin 2025, 19 décembre 2025, 19 juin 2026, 18 décembre 2026, 18 juin 2027, 20 décembre 2027, 20 juin 2028, 20 décembre 2028, 20 juin 2029, 20 décembre 2029, 20 juin 2030, 20 décembre 2030, 20 juin 2031, 19 décembre 2031, 18 juin 2032, 02 décembre 2032.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

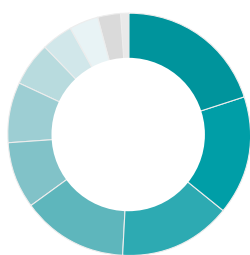
(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 20 décembre 2022 à la date d'échéance concernée.

L'indice Euro Stoxx 50® en détail

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'**Euro Stoxx 50®** regroupe **50 des principales sociétés de la zone euro**. Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une **diversification géographique et sectorielle** : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone Euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

Une diversification sectorielle des entreprises au 14 septembre 2022



- Consommation cyclique : 20 %
- Industrie : 16 %
- Finance : 15 %
- Technologies : 14 %
- Matériaux de base : 9 %
- Santé : 8 %
- Énergie : 6 %
- Services aux collectivités : 4 %
- Consommation non cyclique : 4 %
- Télécommunications : 3 %
- Immobilier : 1 %

Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50®

1. ASML HLDG	Pays-Bas	6. Sanofi	France
2. LVMH Moët Hennessy	France	7. L'Oréal	France
3. Linde	Allemagne	8. Siemens	Allemagne
4. Total Energies	France	9. Schneider Electric	France
5. SAP	Allemagne	10. Allianz	Allemagne

Source : www.stoxx.com - Données au 14/09/2022



► Suivez l'évolution de l'Euro iStoxx 50® :

www.stoxx.com

(Symbole: **SX5E**)

Événements exceptionnels affectant l'indice Euro Stoxx 50®

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit CA Indicia Euro (Octobre 2022).

Illustration du mécanisme de remboursement :

- Les données chiffrées ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de CA Indicia Euro (Octobre 2022).
- Les exemples de performance ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas garants des rendements à venir.
- En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾).

Légende

- Performance de l'Euro Stoxx 50* mesurée par rapport à sa Valeur Initiale
- Performance de l'Indice à 5 ans entre sa Valeur Initiale et sa Valeur 5 Ans
- Condition de remboursement automatique anticipé à 5 ans
- Performances semestrielles (mesurées par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice) sur les 10 dernières années
- ◆ Performance finale de CA Indicia Euro (Octobre 2022)

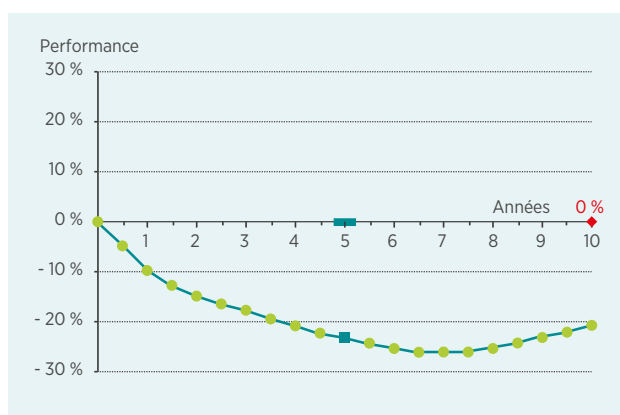
Exemple défavorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 10 ans car l'Indice est en baisse à 5 ans par rapport à sa Valeur Initiale.

À 10 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 10 années est négative (par rapport à sa Valeur Initiale).

➤ **À l'échéance des 10 ans, vous bénéficiez de la protection du Capital⁽¹⁾. Soit un taux de rendement annuel brut de 0 %⁽²⁾.**

Un investissement en direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de - 2,39 %⁽²⁾.

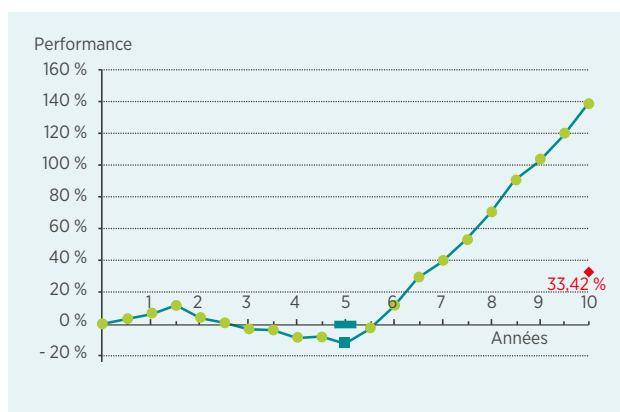


Exemple médian

Dans cet exemple, le placement a une durée de 10 ans car l'Indice est en baisse à 5 ans par rapport à sa valeur initiale.

À 10 ans, la Performance Moyenne de l'Indice sur les 10 années est positive de 33,42 % par rapport à sa valeur initiale..

➤ **A l'échéance des 10 ans vous bénéficiez d'une protection majorée d'une performance finale de 33,15 % soit un rendement de 2,93 %**

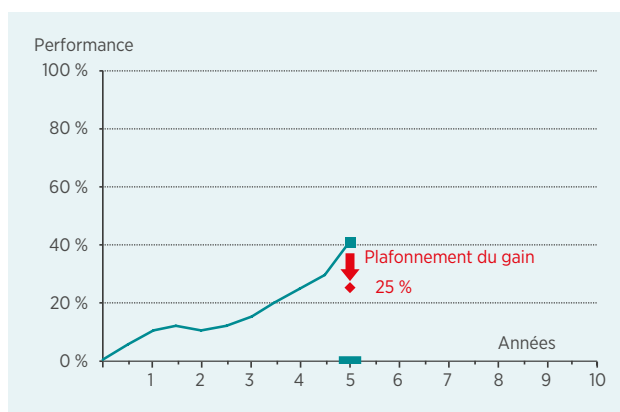


Exemple favorable

Dans cet exemple, le placement a une durée de 5 ans car la performance de l'Indice, constatée à 5 ans entre sa Valeur Initiale et sa Valeur 5 Ans, est supérieur ou égal à son niveau initial à 5 ans.

➤ **À 5 ans, vous bénéficiez du Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe de 25 %⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel brut de 4,56 %⁽²⁾.**

Un investissement en direct dans l'Indice délivrerait un taux de rendement annuel brut de 6,96 %⁽²⁾, supérieur à celui du produit du fait du plafonnement du gain.



(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 20/12/2022 à la date d'échéance concernée.

Avantages et inconvénients de CA Indicia Euro (Octobre 2022)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 4 octobre au 9 décembre 2022

AVANTAGES

- Les investisseurs peuvent bénéficier d'une échéance à 5 ans si la performance de l'Indice à 5 ans est supérieure ou égale à son niveau initial⁽¹⁾. Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation avec un gain fixe de 25 %⁽¹⁾ soit un taux de rendement annuel brut de 4,56 %⁽²⁾.
- Si le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation :
 - Le Capital de l'investisseur est protégé, dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 4 octobre 2022 au 9 décembre 2022) et a conservé son placement pendant 10 ans (jusqu'à l'échéance du 20 décembre 2032), hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
 - Les investisseurs bénéficient à 10 ans, le 20 décembre 2032, pour chaque Titre détenu, du remboursement du Capital, augmenté d'un gain égal à la Performance Moyenne de l'Indice sur les 10 dernières années, avec une constatation semestrielle (par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice).

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte en Capital :**
 - En cours de vie : en cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
 - CA Indicia Euro (Octobre 2022) est un produit émis par Amundi Finance Emissions dont le remboursement de la formule est garanti par Crédit Agricole S.A. : en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., il existerait un risque de perte en Capital, même à l'échéance.
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (5 ans ou 10 ans). L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la protection du Capital⁽¹⁾.
- L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice. A 5 ans, le gain potentiel est plafonné à 25 %⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel brut de 4,56 %⁽²⁾. A 10 ans, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la croissance de l'indice Euro Stoxx 50® au travers d'une indexation à la moyenne utilisée dans le calcul du gain
- L'Indice étant calculé hors dividendes, vous ne bénéficierez pas des dividendes attachés aux valeurs le composant.

Les principaux risques de CA Indicia Euro (Octobre 2022) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 8.

Quelles sont les spécificités de CA Indicia Euro (Octobre 2022), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

CA Indicia Euro (Octobre 2022) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com. La valeur de CA Indicia Euro (Octobre 2022) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de CA Indicia Euro (Octobre 2022).

CA Indicia Euro (Octobre 2022) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez CA Indicia Euro (Octobre 2022), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 20/12/2022, date de lancement de la formule. A cette date, le Capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support CA Indicia Euro (Octobre 2022) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de CA Indicia Euro (Octobre 2022), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 29/12/2022, CA Indicia Euro (Octobre 2022) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois d'octobre 2022, début de la période de souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'Emetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par l'Emetteur de l'émission CA Indicia Euro (Octobre 2022), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire CA Indicia Euro (Octobre 2022) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le Capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de CA Indicia Euro (Octobre 2022) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de CA Indicia Euro (Octobre 2022) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à CA Indicia Euro (Octobre 2022).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

CA Indicia Euro (Octobre 2022)	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Exemple défavorable	0,00 %	- 1,00 %
Exemple médian	2,93 %	1,90 %
Exemple favorable	4,56 %	3,52 %

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

CA Indicia Euro (Octobre 2022) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 20/12/2022 à la date d'échéance concernée.

Questions / Réponses

Pourquoi investir sur CA Indicia Euro (Octobre 2022):

- Pour bénéficier d'un gain potentiel de 25 %⁽¹⁾ à 5 ans, soit un taux de rendement annuel brut de 4,56 %⁽²⁾, si la valeur de l'Indice à 5 ans est supérieur à son niveau initial, ou de la Performance Moyenne de l'Indice à l'échéance du 20 décembre 2032, en cas de Performance Moyenne de l'Indice positive sur les 10 dernières années, mesurée chaque semestre. Vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'Indice. En contrepartie, soit votre gain est plafonné en cas de remboursement automatique à 5 ans, soit vous devez conserver votre placement jusqu'à l'échéance de la formule.
- Pour disposer de la protection du Capital⁽³⁾, à l'échéance, sauf en cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.
- Pour profiter de la fiscalité des contrats d'assurance vie.

Comment est calculée la performance finale de CA Indicia Euro (Octobre 2022) si le remboursement automatique anticipé à 5 ans ne se réalise pas ?

A 5 ans, si la performance de l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas progressé par rapport à son niveau initial, la formule se poursuit jusqu'au 20 décembre 2032. On calcule alors la Performance Moyenne de l'Euro Stoxx 50® :

- ➊ Chaque semestre, pendant les 10 années, on mesure la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 par rapport à sa Valeur Initiale.
 - ➋ Au terme des 10 ans, on calcule la moyenne de ces performances.
- À l'échéance, CA Indicia Euro (Octobre 2022) offre le Capital⁽³⁾ majoré de cette Performance Moyenne.

Puis-je revendre CA Indicia Euro (Octobre 2022) avant l'échéance du 20 décembre 2032 ?

- CA Indicia Euro (Octobre 2022) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris mesurée chaque semestre.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

Comment suivre l'évolution de CA Indicia Euro (Octobre 2022) ?

- La performance finale de CA Indicia Euro (Octobre 2022) ne sera connue qu'à la date de remboursement automatique anticipé (le 20 décembre 2027) ou à l'échéance (le 20 décembre 2032), car elle dépend de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, sur la durée du Titre.

Toutefois, vous pouvez suivre la valorisation de CA Indicia Euro (Octobre 2022) sur :

www.ca-sicavetfcp.fr

et l'évolution de l'Euro Stoxx 50® sur le site Internet :

<https://www.stoxx.com> (symbole : SX5E)

Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans CA Indicia Euro (Octobre 2022) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 30/06/2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°22-253 (**le prospectus de base**) et le premier supplément en date du 30/08/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-360 (**le "Premier Supplément"**) constituant ensemble le "Prospectus de Base", et les Conditions Définitives en date du 20/09/2022 (**les "Conditions Définitives"**). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Amundi Finance Emissions (www.amundi-finance-emissions.com).

- le Document d'informations clés en date du 20/09/2022 disponible sans frais sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

Nature juridique	Obligation de droit français
Période de souscription	Du 4 octobre 2022 au 9 décembre 2022 La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com .
Code ISIN	FR001400BXZ6
Emetteur	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
Garant de la formule	Crédit Agricole S.A. garantit à l'échéance aux investisseurs le remboursement de la formule ⁽¹⁾ décrite ci-dessous.
Prix d'émission	100 € à la date d'émission le 4 octobre 2022. Le prix de souscription est maintenu à 100 € jusqu'à la date de lancement de la formule le 20 décembre 2022.
Date d'échéance	20 décembre 2032 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Durée d'investissement conseillée	10 ans sauf remboursement anticipé
Eligibilité	Contrats d'assurance vie et de capitalisation
Valeur nominale	100 €
Cotation	Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com)
Devise	Euro
Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾ à l'échéance	Remboursement de l'intégralité du Capital (hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.). En cours de vie du produit, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital
Sous-jacent	Euro Stoxx 50® disponible sur www.stoxx.com (symbole : SX5E)
Description de la formule⁽¹⁾	Pour les investisseurs ayant souscrit jusqu'au 20 décembre 2022, l'objectif est de bénéficier, pour chaque Titre détenu : • à 5 ans, le 20 décembre 2027, du remboursement du Capital⁽¹⁾, majoré d'un gain de 25 %⁽²⁾, soit un taux de rendement annuel brut de 4,56 %⁽²⁾, si la Valeur 5 Ans est supérieure ou égale à son niveau Initial. • sinon en l'absence de remboursement automatique anticipé, à 10 ans, le 20 décembre 2032, du Capital, majoré de la Performance Moyenne de l'Indice. Modalités de calcul des Valeurs de référence de l'Indice et de la Performance Moyenne de l'Indice : La Valeur Initiale de l'Indice est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® des 21 décembre 2022, 23 décembre 2022 et 27 décembre 2022. La Valeur 5 Ans de l'Indice est égale au cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® du 20 décembre 2027. En l'absence de remboursement automatique anticipé, chaque semestre le niveau de l'Euro Stoxx 50® est relevé (cours de clôture des 20 juin 2023, 20 décembre 2023, 20 juin 2024, 20 décembre 2024, 20 juin 2025, 19 décembre 2025, 19 juin 2026, 18 décembre 2026, 18 juin 2027, 20 décembre 2027, 20 juin 2028, 20 décembre 2028, 20 juin 2029, 20 décembre 2029, 20 juin 2030, 20 décembre 2030, 20 juin 2031, 19 décembre 2031, 18 juin 2032, 02 décembre 2032). À chacune de ces dates, la performance de l'Euro Stoxx 50® est calculée par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice. La Performance Moyenne de Euro Stoxx 50® est égale à la moyenne des 20 performances semestrielles mesurées entre chaque relevé semestriel et la Valeur Initiale de l'Indice. Si cette Performance Moyenne est négative, elle est retenue à 0 %, sinon elle est retenue à sa valeur réelle. Les modalités précises de détermination de la Valeur Initiale, de la Valeur 5 Ans, des relevés semestriels et plus généralement du calcul de la formule sont précisées dans les Conditions Définitives de l'émission.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

Caractéristiques principales

Marché secondaire	Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché, jusqu'à 5 Jours Ouvrés avant la Date d'échéance.
Agent de calcul	Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts
Coûts inclus dans l'investissement	Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés de CA Indicia Euro (Octobre 2022) disponible sur le site www.amundi-finance-emissions.fr. Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et les sociétés du groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 2 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et à minima une fois par an sur la durée de vie du produit. L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Indicia Euro (Octobre 2022) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts. Facteurs de risques : il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment : Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs). Risque de crédit : l'investissement est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement de la formule. Risque de mise en résolution : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾ (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base). Risque de marché : en cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori par rapport au Capital⁽¹⁾. Risques relatifs aux titres indexés sur Indices : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.
Avertissement	

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

Emetteur : Amundi Finance Emissions – société anonyme de droit français - siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

Garant : Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 9 276 058 473 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTRouGE Cedex – Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416

Agent Placeur : Amundi Finance

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'indice Euro Stoxx 50® (ci-après dénommé "Indice") est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. CA Indicia Euro (Octobre 2022) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Crédit photo : Thinkstock

Mise à jour : Octobre 2022



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CA Indicia Euro (Octobre 2022)

Initiateur : Amundi Finance Emissions www.amundi-finance-emissions.com

Garant de la formule : Crédit Agricole S.A.

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers

ISIN : FR001400BXZ6

Appeler le 01 76 33 30 30

pour de plus amples informations

Date de production du document d'informations clés: 20/09/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type :

CA Indicia Euro (Octobre 2022) (le « Titre ») est un titre de créance de droit français émis par Amundi Finance Emissions (l'« Emetteur ») en euros et dont la formule est garantie par Crédit Agricole S.A. (le « Garant »). La valeur de remboursement du Titre sera fonction de la formule décrite ci-dessous.

En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur, le Garant s'engage à rembourser aux investisseurs la formule promise à l'échéance.

CA Indicia Euro (Octobre 2022) est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.

Objectifs :

CA Indicia Euro (Octobre 2022) est un placement lié à l'évolution de l'Euro Stoxx 50 (l'« Indice, dividendes non réinvestis », indice représentatif des principales capitalisations boursières de la zone euro).

CA Indicia Euro (Octobre 2022) est commercialisé en assurance vie du 4 octobre 2022 (inclus) au 9 décembre 2022 jusqu'à 17h00 (inclus). La période de souscription en assurance vie (sous la forme d'unités de compte) pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site www.amundi-finance-emissions.com.

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale du Titre égale à 100€. Le Capital, les performances, gains et rendements éventuels sont présentés :

- hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement sélectionné,
- hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation, ou mise en résolution du Garant.

L'objectif du placement est de bénéficier d'une formule construite pour une durée de vie maximum de 10 ans et susceptible d'être remboursée automatiquement par anticipation au bout de 5 ans, en fonction de l'évolution de l'Indice.

A 5 ans, si la Valeur 5 Ans⁽²⁾ de l'Indice, est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale⁽¹⁾, CA Indicia Euro (Octobre 2022) est automatiquement remboursé par anticipation le 20 décembre 2027 et offre à l'investisseur le Capital majoré d'un gain⁽³⁾ fixe de 25% (soit un taux de rendement annuel brut (TRAB) de 4,56%)⁽⁴⁾.

Sinon, CA Indicia Euro (Octobre 2022) est remboursé le 20 décembre 2032 au Capital majoré de la **Performance Moyenne de l'Indice sur 10 ans**.

La **Performance Moyenne de l'Indice sur 10 ans** est la moyenne des 20 performances de l'Indice relevées chaque semestre⁽⁵⁾ mesurées par rapport à la Valeur Initiale de l'Indice. Si cette moyenne est inférieure à 0 %, la Performance Moyenne sera considérée comme égale à 0%.

(1) Valeur Initiale : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 22 décembre 2022, 23 décembre 2022, 27 décembre 2022

(2) Valeur 5 ans : cours de clôture de l'Indice le 2 décembre 2027.

(3) Appliqué au Capital

(4) Calculé sur la période du 20 décembre 2022 à la date de remboursement correspondant

(5) Les 20 performances mesurées entre chaque relevé semestriel et la Valeur Initiale de l'Indice, le 20 juin 2023, 20 décembre 2023, 20 juin 2024, 20 décembre 2024, 20 juin 2025, 19 décembre 2025, 19 juin 2026, 18 décembre 2026, 18 juin 2027, 20 décembre 2027, 20 juin 2028, 20 décembre 2028, 20 juin 2029, 20 décembre 2029, 20 juin 2030, 20 décembre 2030, 20 juin 2031, 19 décembre 2031, 18 juin 2032, 2 décembre 2032.

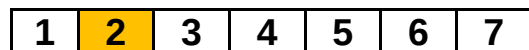
Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le prospectus de base des Titres.

Investisseurs de détail visés :

Tout investisseur ayant un horizon de placement de 10 ans souhaitant s'exposer à l'évolution de l'Indice tout en protégeant son capital à l'échéance à hauteur de 100%. L'investisseur devra par ailleurs disposer des connaissances financières suffisantes pour comprendre le produit et en apprécier les risques et les bénéfices.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la durée de vie de la formule (soit 5 ans ou 10 ans selon l'évolution de l'Indice). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de l'Emetteur et du Garant à vous payer en soit affectée.

Vous avez le droit à la restitution de 100% du Capital (qui diffère du montant investi du fait des frais liés au cadre d'investissement). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Toutefois, cette protection contre les aléas ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance.

Si l'Emetteur et le Garant ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement : 10 000 €				
Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 210 €	8 805 €	10 000 €
	Rendement annuel moyen	-17.90%	-2.51%	0.00%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 771 €	8 810 €	10 000 €
	Rendement annuel moyen	-12.29%	-2.50%	0.00%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 556 €	12 500 €	14 136 €
	Rendement annuel moyen	-4.44%	4.56%	3.52%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 425 €	12 500 €	14 136 €
	Rendement annuel moyen	4.25%	4.56%	3.52%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où l'Emetteur et le Garant ne pourraient pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Amundi Finance Emissions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Si l'Emetteur fait défaut ou est mis en liquidation, vous pouvez demander toute somme impayée au Garant.

Si le Garant fait défaut ou est mis en liquidation, vous pourriez subir une perte partielle ou totale du montant investi (risque de non remboursement de la formule). Si le Garant fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), votre demande peut, sur décision des autorités de résolution, être réduite (jusqu'à zéro) ou convertie en actions ou autres titres émis par le Garant dont la valeur peut-être significativement inférieure au montant garanti.

Votre investissement n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Par ailleurs, l'ensemble des chiffres indiqués ci-dessous ont été estimés sur la base du scénario intermédiaire de performance qui correspond à une durée de la formule de 10 ans. Les coûts effectifs et leurs incidences sur le rendement dépendront fortement de la durée effective du produit.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
Coûts totaux	405 €	336 €	336 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	4.04%	0.70%	0.35%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,21%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents	0,14%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : la durée de la formule, à savoir 10 ans (ou 5 ans en cas de remboursement automatique anticipé) selon l'évolution de l'Indice.

Ce Titre est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'acheter ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché du moment.

Afin de vous permettre de revendre le Titre avant l'échéance, une cotation quotidienne du Titre en Bourse de Paris sera assurée dans des conditions normales de marché jusqu'au 5^{ème} jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du Titre pourra être temporairement suspendue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à l'Emetteur par email à l'adresse suivante : contacts.emissions-ca@amundi.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Amundi Finance Emissions, 91-93 boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Autres informations pertinentes

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives qui doivent être lues conjointement avec le prospectus de base n° 22-253 en date du 30 juin 2022 et ses suppléments éventuels approuvés par l'Autorité des marchés financiers (le « Prospectus de Base »).

Le Document d'informations clés en date du 20/09/2022 est disponible sans frais sur le site de l'Emetteur www.amundi-finance-emissions.com. Les Conditions Définitives en date du 20/09/2022 et le Prospectus de Base sont disponibles sans frais sur le site de l'Emetteur www.amundi-finance-emissions.com et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. Tout investissement doit se faire sur la base du Document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base.

Cotation Bourse de Paris : Euronext Paris - www.euronext.com

Sous-jacent : L'indice Euro Stoxx 50 (ci-après dénommé « indice ») est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. Ce produit n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Le produit décrit dans le présent document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Le produit décrit dans le présent document ne peut être offert ou vendu directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.